

Bois de Chartreuse labellisé AOC, « la reconnaissance d'une qualité»

Chartreuse C'est une première en France, qui récompense plus de dix ans de travail

Propos recueillis par Sébastien DUDONNÉ

Depuis le 23 octobre, le bois de Chartreuse est une appellation d'origine contrôlée (AOC). Une première en France.

Explications avec le président du Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse, Jean-Claude Sarter.

En quoi ce label est-il un aboutissement?

C'est la loi d'orientation forestière de 2001 qui a étendu aux produits forestiers les AOC, qui étaient réservées aux produits agroalimentaires. Et c'est la première fois qu'un bois est certifiable AOC. C'est toujours bien d'être les premiers quelque part! C'est un aboutissement parce que le dossier est déposé à l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) depuis un peu plus de 10 ans. On y réfléchit depuis 17 ans. Au bout d'un moment, c'est bien que ça arrive...

Pourquoi cela a-t-il été si long?

Toutes les AOC prennent du temps. C'est long parce qu'il y a un tas d'études à faire, dans des domaines différents. Tout ce que l'on dit, il faut le démontrer. D'où cette longueur et cette rigueur aussi. Mais c'est finalement ce qui donne toute sa valeur à l'AOC. Ce n'est pas une autoproclamation.

Comment ça s'est passé concrètement?

Nous avons fait faire des tests à des organismes agréés et l'Inao est venu vérifier sur place.

En quoi ce label est-il important?

Ça touche la filière bois: il y a des propriétaires forestiers, des bûcherons, des scieries... Ce sont des acteurs assez peu fédérés. Mais la recherche de l'AOC a permis de rassembler tout ce monde autour d'un même projet, d'aller dans le même sens.

Maintenant que vous l'avez, que va apporter cette AOC à la filière?

Le bout de bois aura une étiquette de plus, mais ce sera le même. C'est la reconnaissance d'une qualité qu'il avait déjà avant. Quelque part, c'est justice. On espère grâce à cela mettre un coup de projecteur sur la Chartreuse, lui donner une certaine notoriété dont la filière pourra bénéficier. Mais pas seulement la filière: cela peut avoir des retombées touristiques.

Quelles retombées attendez-vous pour la filière?

On n'est pas d'un optimisme délirant: on espère déjà pouvoir continuer... Avec la mondialisation, le bois n'est pas le produit qui se vend le mieux. On espère stabiliser la filière, voire la faire progresser, la moderniser.

Que cela va-t-il changer dans l'exploitation de la forêt?

Il ne faut pas faire peur aux gens: on ne va pas raser la forêt! Il y a un cahier des charges et des critères à respecter pour bénéficier du label. Les coupes à blanc et les exploitations minières sont interdites, on coupe ce qui est mûr et uniquement ce que la forêt produit. On ne va pas planter d'autres essences sous prétexte que c'est plus lucratif. Il faut que le bois soit issu de la régénération naturelle. On se réserve le droit de planter uniquement dans des cas précis: après un gros coup de vent, une avalanche...

L'info en +

La filière en chiffres

Selon M.Sarter, la filière bois de Chartreuse représente à peu près 400 emplois sur le massif. Il y a encore 9 scieries en Chartreuse. Le massif est très boisé (66 % de la surface), on y produit plus de bois qu'on en utilise localement. Une grosse partie est donc transformée ailleurs: le but est de "relocaliser" de l'activité avec l'AOC. «On exploite entre 60 000 et 90 000 m³ de bois par an: un quart est transformé localement. Il y a de la marge...»

Un bois dont on fait des charpentes

Jean-Claude Sarter explique que «pour qu'un produit soit "AOC-able", il faut qu'il soit imprégné des caractéristiques physiques du territoire. Dans le cas de la Chartreuse, la qualité du sol, alliée à la pluviosité, fait que l'on a une croissance soutenue. Il faut aussi un ancrage territorial humain: il faut que les gens aient l'habitude d'utiliser ce produit, qu'ils l'utilisent à bon escient. C'est le cas en Chartreuse.» Le bois de Chartreuse «est un bois de montagne, qui pousse doucement mais régulièrement, avec des caractéristiques mécaniques confirmées par les tests qu'on a faits: c'est un bois très robuste, très indiqué pour la charpente[...]. L'aire définie par l'Inao regroupe 134 communes, mais si on ne retient que les sapins et épicéas au-dessus de 600 mètres, cela concerne 60 communes.»